



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dans le souci de préservation du réseau routier et d'amélioration de la qualité de l'offre de transport, l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) informe les populations que pendant l'hivernage (du 1<sup>er</sup> Août au 31 octobre 2012) :

- toute intervention sur les chaussées est suspendue ;
- aucune autorisation d'intervention sur le réseau routier ne sera délivrée ;
- le stockage de sable et de gravats sur la chaussée et ses abords est interdit.

Le Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) en appelle à la collaboration de tous pour une bonne préservation du patrimoine routier qui constitue un bien pour tous.

Fait à Dakar, le 1<sup>er</sup> Août 2012

**Le Directeur Général**